

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

de la commune de :

MOIGNY-SUR-ECOLE PCS

SOMMAIRE

1 – Identification des risques sur la commune

- 1.1 Liste des aléas
- 1.2 Identifications des vulnérabilités / enjeux
 - Etablissements sensibles
 - Populations nécessitant une attention particulière
 - Autres vulnérabilités

2 – Organiser la réponse communale

- 2.1 Modalités d'activation du PCS (schéma)
- 2.2 Organisation du dispositif communal (schéma)
- 2.3 Répartition des tâches de l'équipe municipale
- 2.4 Organisation de l'alerte
 - Liste des contacts pour la préfecture
 - Qui alerter : alerte générale alerte spécifique
- 2.5 Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

3 - Recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés

- 3.1 Moyens humains
- 3.2 Moyens matériels

4 -Annexes:

- 4.1 Annuaire de crise
- 4.2 Fiches actions
- 4.3 Plans / cartographie
- 4.4 Modèles de documents
- 4.5 Exercice

1 – Identification des risques sur la commune

1.1 – Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune

Aléas naturels :

- Chutes d'arbres
- Clocher de l'Eglise (chutes de pierres)
- Intempéries
- Carrière de grès
- Pollution (cressonnières....)
- . Climatique : tempête, canicule...

Aléas technologiques :

- Transports routiers de matières dangereuses (essence, gaz...)
- Fuite de gaz (canalisations...)
- . Eau : rupture canalisations
- Transports routiers céréaliers (matériel de moisson, betteraves...)
- Aléas sanitaires : pandémies, épizooties

1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux

- Nombre d'habitants de la commune : 1 327 habitants
- Nombre d'habitants par hameau / lieu-dit :

Etablissements				
Désignation	Nom responsable	Prof.	Dom.	Obs.
Ecole maternelle	Mme Jourdin Audrey	01 64 98 42 87		Ecole Jules Demest rue des Ecoliers
Ecole élémentaire	Mme Dezert Charlène	01 64 98 49 51		Rue de Verdun
Salle des fêtes	Maire	01 64 98 40 14		Rue de Verdun
Eglise	Maire	01 64 98 40 14		Grand-Rue
Poste gaz angle rues A. Rousseau et du Bordeau	Maire	01 64 98 40 14		
Les Haras De Launay	Thomas Plessy	06 72 20 96 92		
Commerce / pizzeria Le Petit Moigny	Dominique Bastard	01 64 98 09 35		Grand-Rue
CHAMBRES D'HÔTES				
Le clos de la Croix Blanche	M. Lenoir	06 76 95 56 87		www.compagnie-des-clos.com
Mme Roulon		01 64 98 49 97		roulon-appel@wanadoo.fr
Le Jardin des Roches	M. Lemahieu	01 60 77 79 86		www.lejardindesroches.fr sruelles@gmail.com
La Ferme des Ruelles	M. Huc	07 82 55 54 84		
GITES DE France Centrale Gîtes de France Moigny		01 64 97 23 81		

Population nécessitant une attention particulière							
Personnes handicapées (malentendants, non-voyants, à mobilité réduite,)							
Nom	adresse	2	Ē	Personne à prévenir	Obs.		
XXXXXXXXXX							
XXXXXXXXXX							
XXXXXXXXXX							
XXXXXXXXXX							
XXXXXXXXXX							
XXXXXXXXXX							
XXXXXXXXXX							

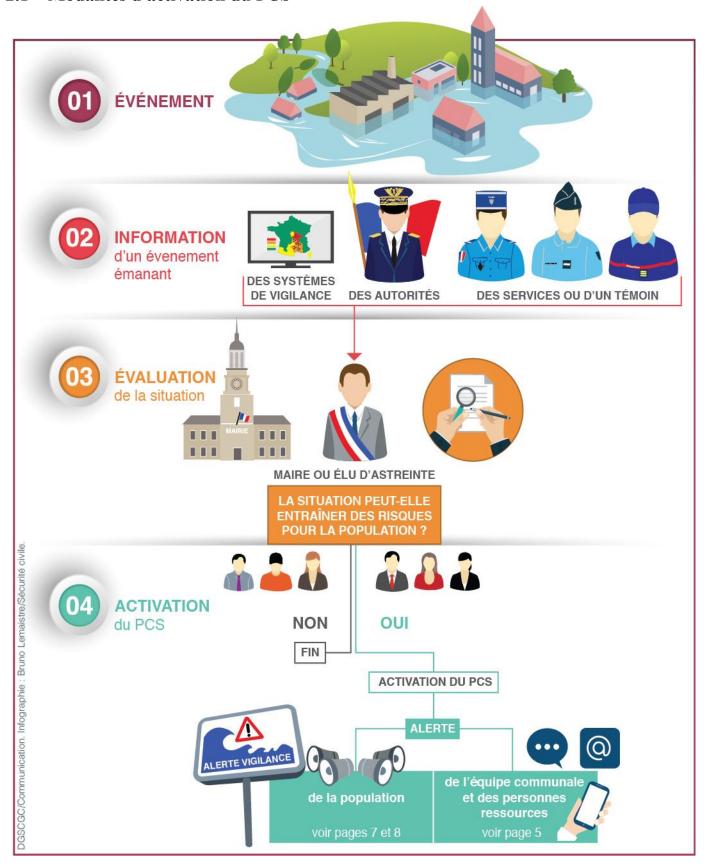
Nom	Date de	Adresse
**************************************	naissance	
XXXXXXXXXX		
XXXXXXXXX		
XXXXXXXXXX		

Personnes isolées et	ou sans moyens d	le locomotion		
Nom	adresse	2	Personne à prévenir	Obs.
XXXXXXXXXX				
Autres cas				
Nom	adresse	2	Personne à prévenir	Obs.

Autres vulnérabilités							
D/ :		N	om du responsa	ible			
Désignation	adresse	2		@	Obs.		

2 – Organiser la réponse communale

2.1 - Modalités d'activation du PCS



2.2 - Organisation du dispositif communal



Le maire : Directeur des Opérations de Secours

Monsieur Pascal SIMONNOT 2: 01 64 98 40 14

1 : 06 07 70 82 43

1er adjoint : Madame Nathalie ARRIGONI 2:01 64 98 40 14

: 06 12 86 62 75

Coordination des moyens et des actions

1: 06 28 46 39 96

Suppléant 1 : M. Foucher Yannick 2: 01 64 98 40 14

1: 06 28 46 39 96

Suppléant 2 :.....

:_____

Localisation de la cellule de crise : (PCC*)

Mairie 59 Grand-Rue mairie-moigny-sur-ecole@wanadoo.fr

2: 01 64 98 40 14 (standard) ou **3** 01 64 98 24 98

* Poste de Commandement Communal

!:______

Equipes terrain

Suppléant logistique :

Responsable <u>alerte</u>: Pascal Simonnot Maire **2:** 01 64 98 40 14 **4:** 06 07 70 82 43

Suppléant alerte : Yannick Foucher 2: 01 64 98 40 14 : 06 28 46 39 96

~:_____

 Responsable soutien
 : Jérôme Ménard

 Suppléant soutien
 :

 2:
 :

 2:
 :

2.3 – Répartition des missions de l'équipe municipale

Fiche Maire – Direction des Opérations de Secours	Annexe n° 2.2
Fiche Coordinateur des moyens et des actions	Annexe n° 2.2
Fiche Alerte de la population	Annexe n° 12
Fiche Soutien des populations	Annexe n°
Fiche Responsable logistique	Annexe n° 2.2
Fiche secrétariat	Annexe n°
Fiche	Annexe n°
Fiche	Annexe n°

2.4 – Organisation de l'alerte



Liste des contacts pour la préfecture						
M. Pascal SIMONNO	T, Maire					
Prof.	Tom.		@			
1- 01 64 98 40 14		06 07 70 82 43 pas	scal-simonnot@wanadoo.fr			
M. Jérôme MÉNARD, Adjoint au Maire						
2-		06 28 46 39 96 jerome	e.menard1@club-internet.fr			
3-						
4-						

Qui alerter

Le maire prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation.

L'alerte peut concerner, selon le risque :

- toute la population : tempête, canicule, nuage toxique,...
- une partie de la population : inondation, incendie, explosion,...

Alerte générale		
Moyens	Lieu	Obs.
Sirène	Mairie 59 Grand-Rue	
Véhicule avec haut-parleur	Local technique rue de Verdun	Plan du circuit – Annexe n°
Automate d'appel		Liste de diffusion
Personne relais : M. Ménard 2: 01 64 98 40 14 3: 06 28 46 39 96		Quartier / hameau _
Personne relais : M. Foucher 2: 01 64 98 40 14 3: 06 81 49 64 08	7 Impasse du Pré des Ruelles	Liste de contact
Personne relais : Mme Argentin 2: 01 64 98 40 14 3: 06 89 88 43 65	1 Grand-Rue	Liste de contact
Personne relais : M. Boscher 2: 01 64 98 40 14 2: 06 04 67 39 86	55 Grand-Rue	Liste de contact

Alerte spécifique		
Types de risque	Moyens	Obs.
Inondation du cours d'eau : SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Rivière et du Cycle de l'Eau) (91100 Corbeil-Essonnes)	Personne relais : M. Foucher 2: 01 64 98 40 14 3: 06 81 49 64 08 Véhicule avec haut-parleur : OUI	Liste des rues concernées : Grand-Rue et Rue du Moutonnier
Evènement usine PPI :	Sirène : Personne relais : : : : : : : : : : : : : : : : :	Liste des rues concernées

Evenement		

2.5 - Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

La mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement est gérée par le **responsable soutien des populations** (fiche reflexe – annexe n°..)

Lieux d'accueil de la population						
Type de bâtiment /	Nom du responsable	Surface ou	Fonctions possibles			
adresse	2 / (capacité	Accueil	Couchage	Restauration	Equipements
Salle des fêtes rue de Verdun	M. Ménard 06 28 46 39 96	170	oui	non	possibilité	oui
Gymnase Milly-la-Forêt Rue Chapelle Saint-Blaise	Communauté de Communes des 2 Vallées 01 64 98 85 19					

Les clés de la salle des fêtes sont à disposition en Mairie. M. Ménard est chargé de la récupération.

Matériels à prévoir			
Désignation	Lieux de stockage	Personnes à contacter	Obs.
20 Tables	Salle des fêtes rue de Verdun	Jérôme Ménard	
150 Chaises	Salle des fêtes rue de Verdun	Jérôme Ménard	
10 Bancs	Salle des fêtes rue de Verdun	Jérôme Ménard	
20 tapis de sol (judo)	Salle des fêtes rue de Verdun	Jérôme Ménard	

Personnes ressources pour armer un centre d'accueil et de regroupement					
Nom 2:	₫:	Obs.			
DEZERT Estrela	06 13 63 43 36	Infirmière libérale			
DESSENNE Xavier	06 12 29 62 62	Médecin Chirurgien			
XXXXXXXXXXX		Infirmière libérale			

3 – Recensement des moyens

3.1 – Moyens humains

Professions médicales			
Nom	adresse	2 :	Domaine de compétence
DEZERT Estrela	103 Grand-Rue	06 13 63 43 36	Infirmière libérale
DESSENNE Xavier	43 Grand-Rue	06 12 29 62 62	Médecin chirurgien
KACEMI-BELLIART Corinne	14 Rue A. Rousseau	09 51 29 16 42	Infirmière
Mme LE PAGE	7 Rue du Souvenir		Infirmière
Personnes parlant une l	angue étrangère / interpro	étariat	
Langue	nom	adresse	2 :
NEANT			

Responsables d'association						
Type d'association	nom	adresse	2 : ₹:			
Foyer Rural - Associations: - Gym Volontaire - Scrapbooking - Gym Tonic - Peinture - Théâtre - Yoga	Mme Bernaux	Rue de Verdun	06 89 44 45 65			
Highlanders Pipe Band	M. Pierre-Marie CUNY		06 75 38 79 70			
Moigny Rando	M. Daguet		06 70 58 05 95			
Ad-Lib Drummin	M. Servat		06 12 04 11 48			
Amicale Bouliste de Moigny	M. Bernadet		06 75 32 72 07			
Association Sportive de Chaude Vallée	M. Dessenne		01 64 98 05 74			

Personnes ressources			
Nom	adresse	2 :	Compétences particulières
NEANT			

3.2 – Moyens matériels

Véhicules	mater leis				
O Détenus pa	r la commune				
Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage	responsable	Obs.
Fourgon Boxer Peugeot	64 EQD 91	3	Local technique rue de Verdun	M. Ménard 06 28 46 39 96	
Renault Kangoo	AY 128 YG	2	Local technique rue de Verdun	M. Ménard 06 28 46 39 96	
Tracteur Massey Ferguson	CZ 995 DF		Local technique rue de Verdun	M. Ménard 06 28 46 39 96	
O Détenus pa	r un particulier		1		
Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage	responsable / propriétaire	Obs.
Taxi		5	1 rue des Hôpitaux	M. NOJAC Thomas 06 47 45 35 94	
				00 47 43 33 34	

Matériels diver	rs.			
O Détenus p	ar la c	ommune		
Type de matériel	Nbre	Localisation	responsable	Obs.
Remorque Hubière	1	Local technique rue de Verdun	M. Ménard 06 28 46 39 96	
Tondeuse tractée John Deere	1	Local technique rue de Verdun	M. Ménard 06 28 46 39 96	
O Détenus p	oar un	particulier		
Type de matériel	Nbre	Localisation	responsable / propriétaire	Obs.
U. L. M.	1		XXXXXXXXXXXXX	
U. L. M.	1		XXXXXXXXXXXXX	

4 – Annexes

4.1 – Annuaire de crise

Autorités			
Qualité	Nom	2 / (Obs.
Préfet	Jean-Benoît ALBERTINI	01 69 91 91 91	
Sous-Préfet	Benoît KAPLAN	01 69 91 91 91	
Président du conseil départemental	François DUROVRAY	01 60 91 91 91	
Maire commune Moigny sur Ecole	Pascal SIMONNOT	01 64 98 40 14 06 07 70 82 43	
Président EPCI Communauté de Communes des 2 Vallées	Pascal SIMONNOT 23 rue de la Chapelle St Blaise 91490 Milly-la-Forêt	01 64 98 85 19	

Membres du Conseil Municipal

FONCTION	NOM	ADRESSE	N°PORTABLE	ADRESSE MAIL
MAIRE	SIMONNOT	3 sentier de la Grille	06.07.70.82.43	pascal-simonnot@wanadoo.fr
MAIRE-ADJOINT	ARRIGONI	47 Grand Rue	06.12.86.62.75	nathalie.arrigoni@gmail.com
MAIRE-ADJOINT	MÉNARD	35 rue du Souvenir	06.28.46.39.96	jerome.menard1@club-inter- net.fr
MAIRE-ADJOINT	DEZERT	103 Grand Rue	06.13.63.43.36	estreladezert@wanadoo.fr
MAIRE-ADJOINT	FOUCHER	7 Impasse du Pré des Ruelles	06.81.49.64.08	yannick.foucher0606@orange.fr
CONSEILLÈRE MU- NICIPALE	BADLOU	6 bis rue du Souve- nir	06.10.86.62.81	badloudelphine@orange.fr
CONSEILLER MUNI- CIPAL	LACHENAIT	6 rue de Cochet	06.80.40.75.27	bernard.lachenait@wanadoo.fr
CONSEILLÈRE MU- NICIPALE	ARGENTIN	1 Grand Rue	06.89.88.43.65	argentin.ghislaine@orange.fr
CONSEILLER MUNI- CIPAL	DESSENNE	43 Grand Rue	06.12.29.62.62	dessenne.xavier@orange.fr
CONSEILLÈRE MU- NICIPALE	ROVELLA	43 rue Adonis Rous- seau	06.30.32.92.98	veronique.rovella@wanadoo.fr
CONSEILLER MUNI- CIPAL	BILGER	25 rue de Cochet	06.25.71.16.35	bilger.regis@outlook.com
CONSEILLÈRE MU- NICIPALE	ALLAIN	41 B rue de Cochet	06.28.74.17.15	gegeticoeur@orange.fr
CONSEILLER MUNI- CIPAL	BOSCHER	53 rue du Souvenir	06.04.67.39.86	marc-boscher@wanadoo.fr
CONSEILLÈRE MU- NICIPALE	MATHIEZ	7 rue des Hôpitaux	06.81.11.53.40	daniele.mathiez@orange.fr
CONSEILLER MUNI- CIPAL	JAUNEAU	1 rue de la Croix Blanche	06.62.09.08.36	jauneaup@wanadoo.fr

PERSONNEL COMMUNAL					
Qualité	Nom	2 / 6	Obs.		
Secrétaire Générale	Ghyslaine BATAILLE	01 64 98 24 91			
Assistante administrative citoyenneté	Emilie LEROY	01 64 98 40 14			
Responsable culturel et communication – gestion de la médiathèque	Ingrid FABUREL	01 64 98 00 00			
Agent technique Polyvalent	Edmond BARREAU	01 64 98 40 14			
Agent technique Polyvalent	Christophe BELLANGER	01 64 98 40 14			
Agent technique Polyvalent	Rui PIRES Rui PIRES	01 64 98 40 14 01 64	98 40 14		
<u>Personnel des Ecoles</u> : Gestionnaire Cantine scolaire et garderie du soir	Martine PLESSIS	01 64 98 40 14			
Agent spécialisé Ecole maternelle	Béatrice CARTIER	01 64 98 42 87			
Agent de surveillance garderie du soir et cantine	Lucie LALOT	01 64 98 40 14			
Agent d'entretien des bâtiments	Aurélie CLAUSTRAT				
Agent de surveillance cantine et entretien des bâtiments	Léandra LOPES	01 64 98 40 14			

Annuaire des services			
Services	heures ouvrables	🖀 / 🕻 astreinte	Obs.
Préfecture : EVRY cabinet SIDPC	01 69 91 91 91		
Sapeurs-pompiers : Milly la Forêt centre de secours CODIS	01 64 98 87 95		
Police / Gendarmerie : Milly la Forêt commissariat brigade	01 64 98 80 27		
SAMU			
Direction départementale des territoires (DDT) EVRY	01 60 76 32 00		
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)			
Agence régionale de la santé (ARS) EVRY	01 69 36 71 58		ars-dt91-cssm- eau@ars.sante.fr
Conseil départemental de l'Essonne : cabinet direction des routes	01 60 91 91 91 91		
Service de prévision des crues			

Opérateurs			
Nom	☎ / ₫ prof.	2 / astreinte	Obs.
Electricité : SICAE O .	01 69 90 65 43		
Gaz : ENI	09 70 81 88 11		
Distributeur eau potable SUEZ	09 77 42 94 30		
Réseau assainissement CC2V Milly la Forêt	01 64 98 85 19		
Ramassage ordures SIRTOM	01 64 99 31 81		
Transport collectif Les Cars Bleus	01 69 11 12 39		
Exploitant éoliennes			
Eclairage public SICAE	01 69 90 65 43		

Divers			
Nom	☎ / ₫ prof.	2 / astreinte	Obs.
Ambulance privée			
Société BTP	Travaux Publics de Soisy	01 64 98 03 83	
Société élagage	Mairie service technique	01 64 98 40 14	
DEROO Brigitte Vétérinaire	22 avenue du Général Leclerc 91490 Milly-la- Forêt	01 64 98 80 20	
Clinique Vétérinaire	Z.A. du Chenêt 91490 Milly-la-Forêt	01 64 98 36 77	

Lieux publics					
Nom	2 / () prof.	2 / astreinte	Obs.		
Ecole Maternelle rue des Ecoliers	01 64 98 42 87				
Ecole Elémentaire rue de Verdun	01 64 98 49 51				
Salle des fêtes rue de Verdun	06 89 44 45 65				
Médiathèque 53 Grand-rue	01 64 98 00 00				

4.2- Fiches réflexe

Fiche Maire – Directeur des Opérations de Secours

- Déclenche le PCS après évaluation de la situation ou sur demande du préfet
- Dirige les actions de son équipe municipale
- Décide des actions à mener
- Valide les propositions du Commandant des Opérations de Secours (COS)
- S'assure que l'ensemble de la population concernée soit bien alertée
- Communique avec la population et les médias
- Renseigne les autorités
- Mobilise les moyens publics et privés, si nécésaire par voie de réquisition
- Prend les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté

Fiche Coordinateur des moyens et des actions

- S'assure de la mise en place du dispositif
- est en lien permanent avec le DOS et se tient informé des décisions prises
- Anime la cellule de crise communale (PCC)
- Veille à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées et transmet les ordres au terrain
- Centralise les compte-rendus et les demandes provenant du terrain
- Elabore le point de situation
- Fait remonter les informations à la préfecture (ou COD si activé)
- Prépare les demandes de réquisition ou les arrêtés d'interdiction

Fiche Responsable Soutien des populations

- Est chargé de la mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'ouverture du ou des centres et des difficultés rencontrées
- Demande l'appui des associations agréées de sécurité civile ou de la réserve communale de sécurité civile si elle existe
- Demande à la cellule de crise communale ou au responsable logistique les moyens matériels nécessaires pour faire fonctionner le centre d'accueil et de regroupement
- Transmet régulièrement à la cellule de crise communale la liste des personnes accueillies sur le ou les centres
- Evalue le nombre de repas à distribuer et en fait la demande à la cellule de crise communale

Fiche Responsable Logistique

- Met à disposition du DOS et du coordinateur des actions et des moyens ou des autres responsables les matériels recensés et nécessaires au bon déroulement des actions
- Anime sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels
- Prend contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes
- Fait acheminer le matériel
- En relation avec la cellule de crise communale, tient à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés
- Ferme les voies et met en place les déviations

Fiche secrétariat

- Appelle les différents responsables, membres du conseil municipal et personnes ressource
- Prépare la cellule de crise (matériel de bureau postes téléphoniques ...)
- Assure l'accueil téléphonique
- Ouvre dès le début de la crise ou de l'événement la main courante (modèle en annexe
- Assiste le coordinateur des moyens et des actions

4-3 Plans / cartographie

- Plan de la commune
- Zones à risque
- Circuits d'alerte

4.4 – Modèles de documents

Arrêté de réquisition



Liberté • Egalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Le maire de la commune de
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,
Considérant : (l'événement)survenu leàheures
Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.
Vu l'urgence : à expliciter le plus possible,
Arrête :
Article 1er : L'entrepriseest réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (préciser la nature, le lieu de la prestation) nécessaires au rétablissement de l'ordre public.
Article 2 : préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.
Article 3: La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au / pour (X heures, voire jours.)
Article 4 : [le requis] sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformémen aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales. Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.
Article 5 : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne

Article 5 : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Article 7: Le présent ordre de réquisition sera notifié à M.[requis]. Son ampliation sera affichée à.....et transmise à M. le Préfet.

Article 8 (exécution): Le commissaire de police ou le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à	le/
	Le maire,

Arrêté d'interdiction de circuler sur une voie communale

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Le Maire de
Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu survenu le
Considérant que
ARRETE
<u>Article 1er</u> : L'accès à la voie communale n° est interdit jusqu'à nouvel ordre.
<u>Article 2</u> : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.
Article 3: Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).
<u>Article 4</u> : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
Article 5: Ampliation du présent arrêté sera adressée à : - Préfet du Département - Commandant de la Brigade de Gendarmerie - Président du Conseil Général - Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours Pour exécution chacun en ce qui les concerne.
Fait à, le
Le Maire

Main courante

Heure	Origine de la demande / message	Demande / message	Suite donnée	Heure	Observation

Page :..../.....

4.5 – Exercices

Historique des exercices					
Date	Thème de l'exercice	Observation			